



Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche



## Ateliers de scénarios d'organisation territoriale – 13/06/2022

### Restitution des productions

# Participants

NOM	Prénom	Collectivité
BARRE	Fanny	CCPP
BRAECKELAERE	Estelle	Conseil départemental
BRUYER	Jean-Guy	Mairie Breuil le Vert
DAVENNE	Patrick	Rantigny
DEGAUCHY	Gilbert	Adjoint commune Laigneville
DEGOUY	Jean-Jacques	Litz
FERREIRA	Olivier	CCLVD et SMBVB
FLOURY	Patricia	Etouy
LAMBERT	Serge	Clermont
LAMOTTE	Sébastien	CCC
MENVIELLE	Erwan	SMBVB
PELLERIN	Jean-Claude	CCC
PELTIER	Francine	Breuil le Sec
SILLIAU	Kévin	AESN
THOMAZON	Francis	Nointel
TRANNOIS	Florent	CCC
VANDEWALLE	Régis	Maire d'Essuiles
VASSEUR	Lydie	Mairie de Bulles
VILLEMAIN	Angélique	CCLVD
BERLIN	Natacha	ESPELIA
TUFFIER	Marie	ESPELIA

# planning

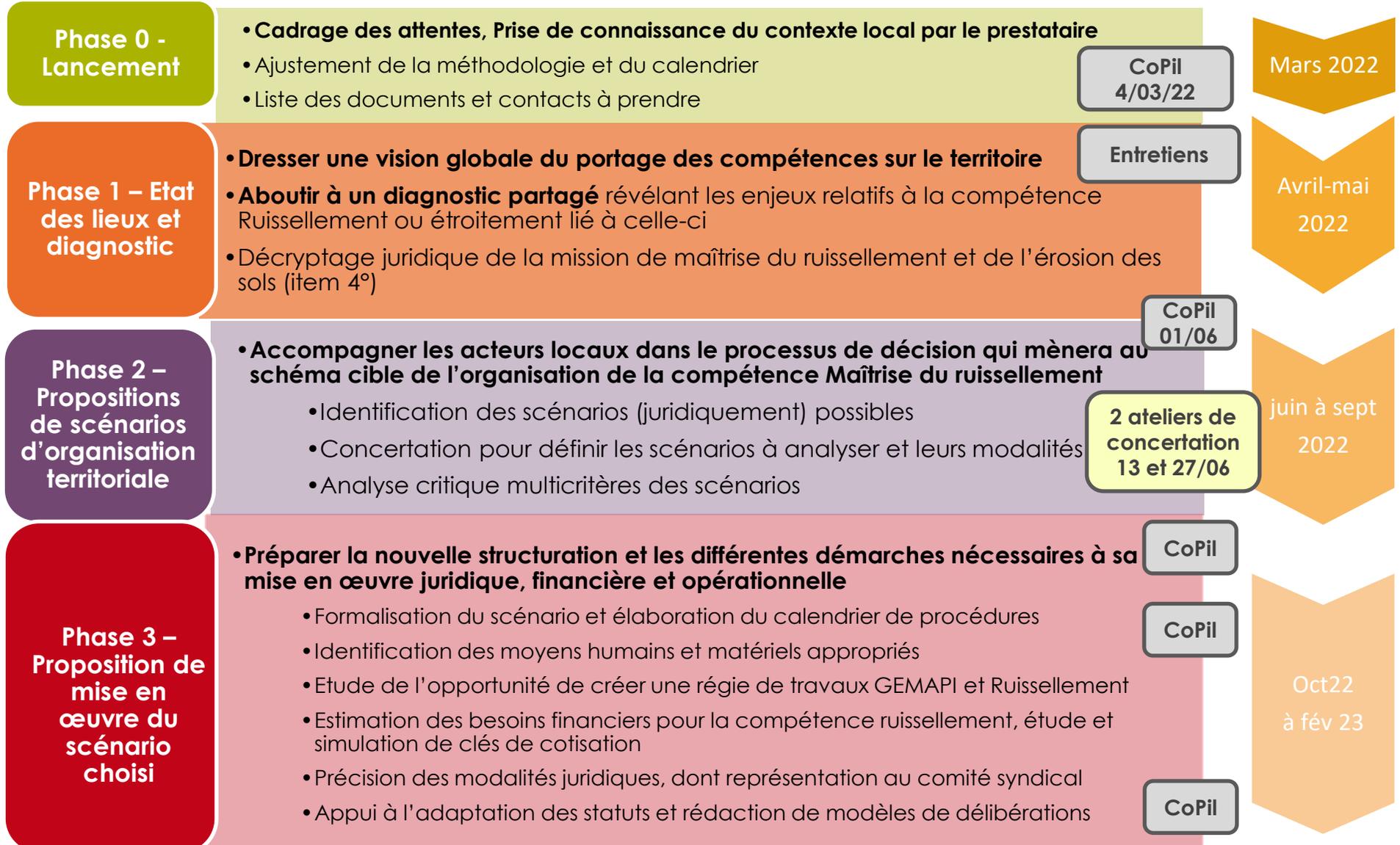
- 14h00 : quel territoire représentez-vous?
- 14h10 : Mot de bienvenue et introduction
- 14h20 : travail de hiérarchisation des enjeux en 4 sous-groupes
- 15h00 : travail de co-construction d'hypothèses d'organisation en 4 sous-groupes
- 16h30 : Choix de 4 hypothèses d'organisation à approfondir au prochain atelier

# 1

Mot de bienvenue et  
introduction



# Le déroulement de la mission



## Un scénario, c'est....?

- **Une organisation** : qui fait quoi?
- **Un niveau d'ambition** à atteindre, et une éventuelle progression pour y parvenir (des jalons)
- Corrélé à cela, un niveau d'engagement financier
- Des modalités pratiques de mise en œuvre
  - Clé de cotisation
  - Nombre de délégués à l'éventuel collège Ruissellement
  - ...

# La phase 2 – proposition et analyse de scénarios d'organisation territoriale – Les grandes étapes

- **Atelier du 13/06** : Appropriation et hiérarchisation des **enjeux** liés à la gouvernance ruissellement, puis **co-construction d'hypothèses d'organisation** territoriale → 4 hypothèses ressortent de l'atelier
- **Atelier du 27/06** : définir **2-3 niveaux d'ambition**, et aboutir finalement à **3 scénarios** (=hypothèse d'organisation + niveau d'ambition) assez précis & construire ensemble la **grille d'analyse multicritère**
- Travail post-atelier : **analyse critique multicritère des 3 scénarios, estimation de l'engagement financier que requiert chaque scénario**
  - Ses points forts / points faibles
  - Son niveau de corrélation aux enjeux & critères (cf. atelier 1)
  - Son niveau d'acceptabilité politique
  - Le degré de difficulté (ou facilité) de sa mise en œuvre
  - ...
- **Copil, recueil des avis de chacun sur ces scénarios**
- **Un temps de prise de décision** d'1-2 mois sera laissé aux structures concernées par la nouvelle structuration

## 2

### Appropriation et hiérarchisation des enjeux



Présentation du ruissellement par le SISN

# Les enjeux techniques relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux techniques	
<b>Amélioration de la connaissance</b>	
<b>Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers</b>	<p>Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles</p> <p>Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles</p>
<b>Hydraulique douce</b>	<p>Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce</p>
<b>Réactivité et proximité</b>	



# Les enjeux financiers relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux financiers	
<b>Solidarité</b>	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
<b>Prévention pour rationaliser et réduire les coûts</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
<b>Pérenniser les aides</b>	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
<b>Analyse coûts-bénéfices</b>	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables





# Les enjeux de gouvernance relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux gouvernance	
<b>Efficacité</b>	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)
<b>Coordination et solidarité de bassin</b>	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
<b>Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences</b>	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
<b>Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs</b>	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuient la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
<b>Développer une vision stratégique à moyen terme</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
<b>Cadre juridique</b>	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux

# Travail de hiérarchisation des enjeux en 4 sous-groupes



# Proposition de hiérarchisation des enjeux des 4 groupes de travail

	<b>Amélioration de la connaissance</b>	
	<b>Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences</b>	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
	<b>Cadre juridique</b>	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux
	<b>Coordination et solidarité de bassin</b>	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	<b>Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs</b>	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	<b>Analyse coûts-bénéfices</b>	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	<b>Développer une vision stratégique à moyen terme</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
	<b>Prévention pour rationaliser et réduire les coûts</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
	<b>Efficacité</b>	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPC)
	<b>Pérenniser les aides</b>	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	<b>Hydraulique douce</b>	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce
	<b>Solidarité</b>	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	<b>Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers</b>	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles
	<b>Réactivité et proximité</b>	

	<b>Amélioration de la connaissance</b>			<b>Cadre juridique</b>	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux
	<b>Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences</b>	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...		<b>Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs</b>	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	<b>Prévention pour rationaliser et réduire les coûts</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles		<b>Analyse coûts-bénéfices</b>	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	<b>Développer une vision stratégique à moyen terme</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance		<b>Réactivité et proximité</b>	
	<b>Solidarité</b>	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers		<b>Pérenniser les aides</b>	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	<b>Efficacité</b>	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPC)		<b>Coordination et solidarité de bassin</b>	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	<b>Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers</b>	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles		<b>Hydraulique douce</b>	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce

# Proposition de hiérarchisation des enjeux des 4 groupes de travail



Cadre Juridique

Exercice de la compétence dans un cadre Juridique rigoureux

	<b>Amélioration de la connaissance</b>	
	<b>Analyse coûts-bénéfices</b>	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	<b>Prévention pour rationaliser et réduire les coûts</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
	<b>Pérenniser les aides</b>	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	<b>Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers</b>	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles
	<b>Réactivité et proximité</b>	
	<b>Hydraulique douce</b>	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce
	<b>Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs</b>	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuient la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	<b>Solidarité</b>	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	<b>Coordination et solidarité de bassin</b>	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	<b>Développer une vision stratégique à moyen terme</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
	<b>Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences</b>	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
	<b>Efficacité</b>	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)

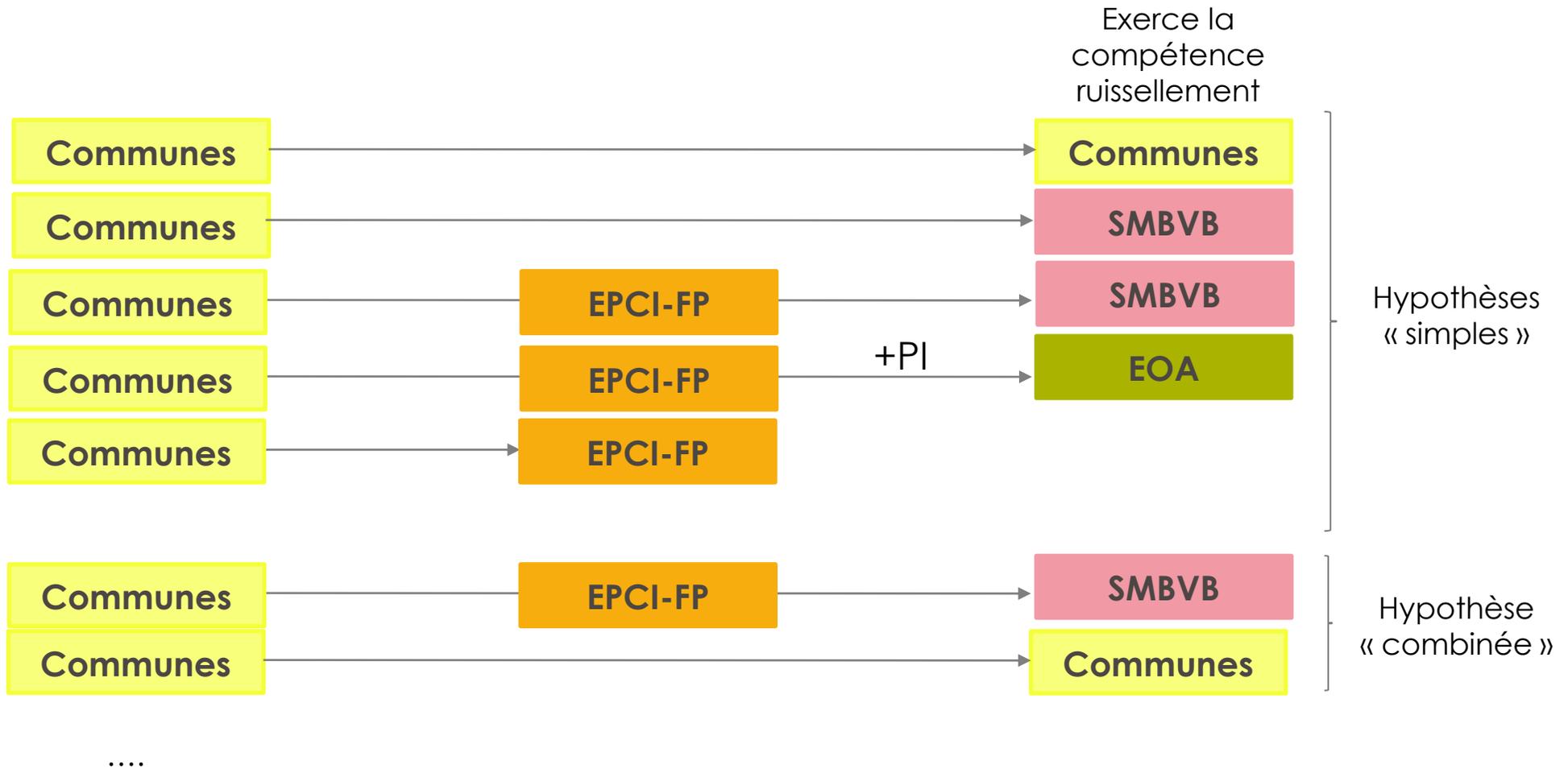
	<b>Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences</b>	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...		<b>Solidarité</b>	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	<b>Coordination et solidarité de bassin</b>	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions		<b>Pérenniser les aides</b>	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	<b>Amélioration de la connaissance</b>			<b>Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs</b>	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuient la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	<b>Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers</b>	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles		<b>Efficacité</b>	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)
	<b>Cadre juridique</b>	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux		<b>Réactivité et proximité</b>	
	<b>Développer une vision stratégique à moyen terme</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance		<b>Analyse coûts-bénéfices</b>	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	<b>Prévention pour rationaliser et réduire les coûts</b>	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles		<b>Hydraulique douce</b>	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce



# 3

Co-construction d'hypothèses  
d'organisation

# Illustration des différentes hypothèses de transfert

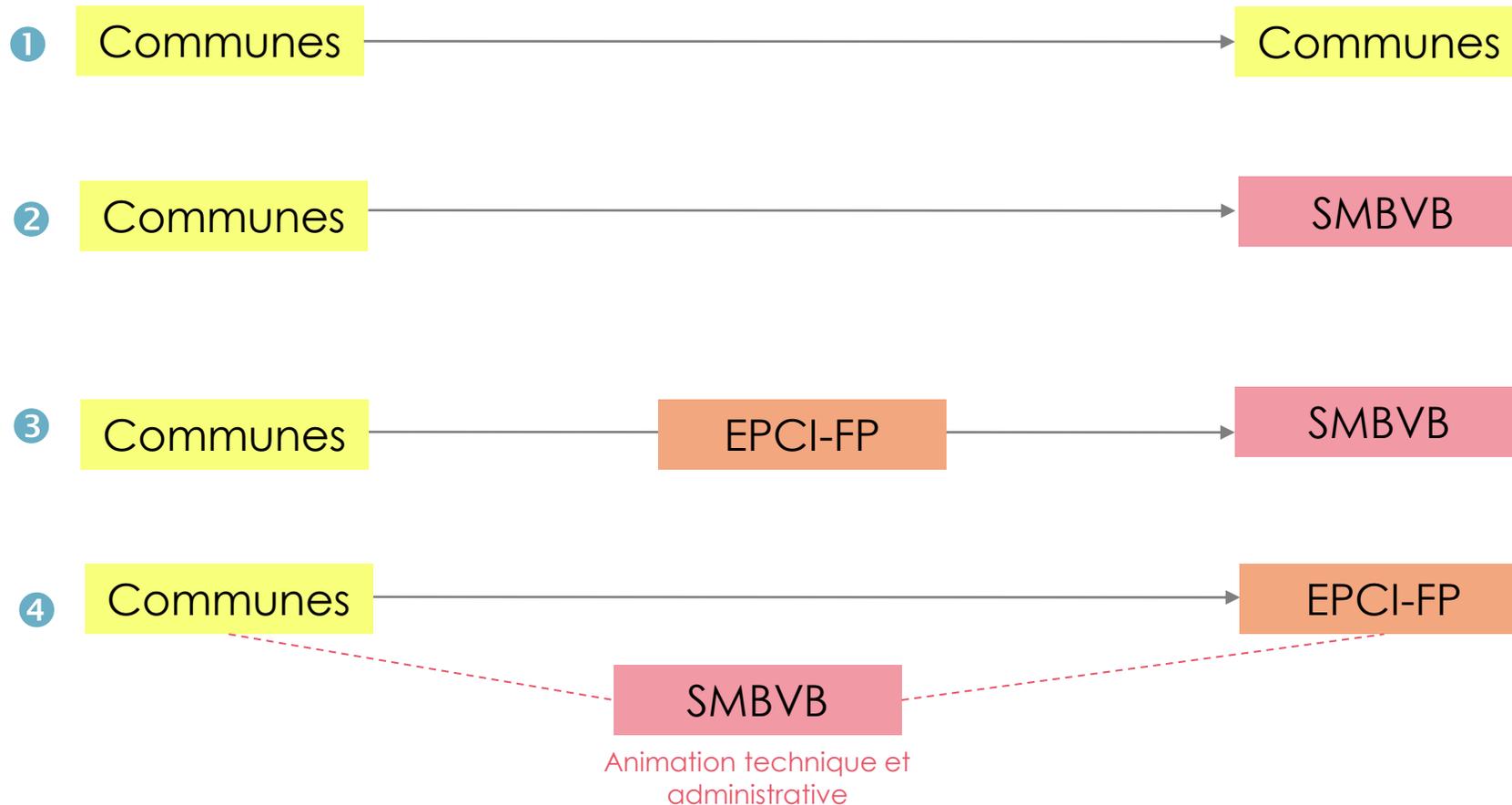


## Nouveauté législative (loi 3DS)

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) promulguée le 21/02/2022 a introduit une nouveauté au CGCT
  - Article L5211-17-2 : Une ou plusieurs communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent transférer à ce dernier, en tout ou partie, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.
  - Ces transferts interviennent dans les conditions prévues aux deuxième à cinquième alinéas et aux deux derniers alinéas de l'article L. 5211-17.
  - Les délibérations mentionnées au deuxième alinéa du même article L. 5211-17 définissent, selon des critères objectifs, les compétences transférées en application du premier alinéa du présent article et déterminent le partage des compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le cas échéant, les délibérations peuvent établir une liste d'équipements ou de services correspondant aux compétences transférées.
- Un EPCI-FP peut donc se voir transférer la compétence par une partie seulement des communes de son territoire

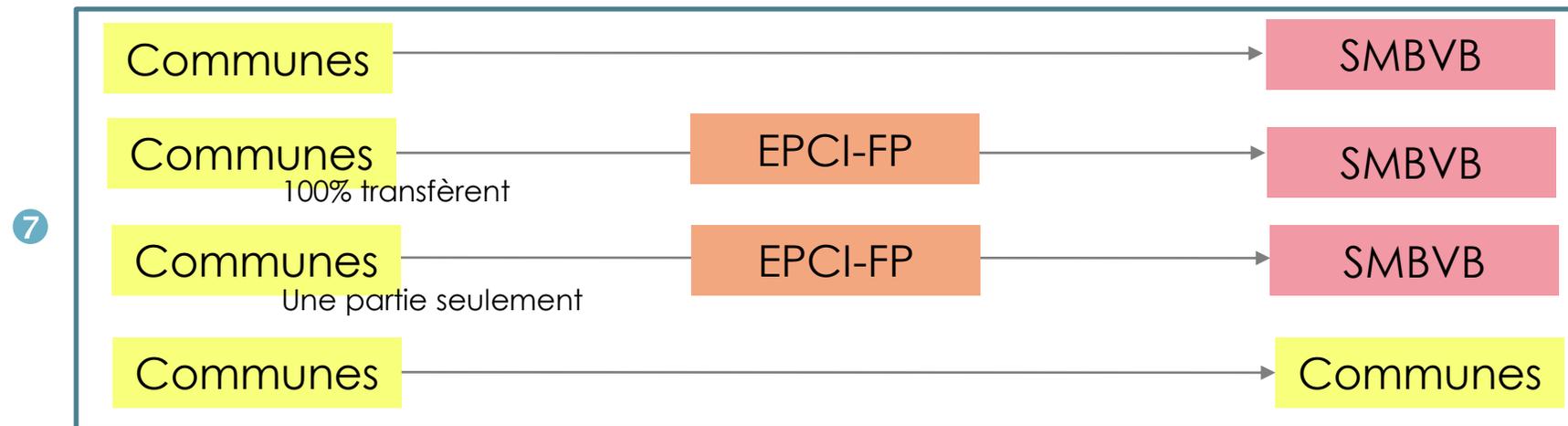
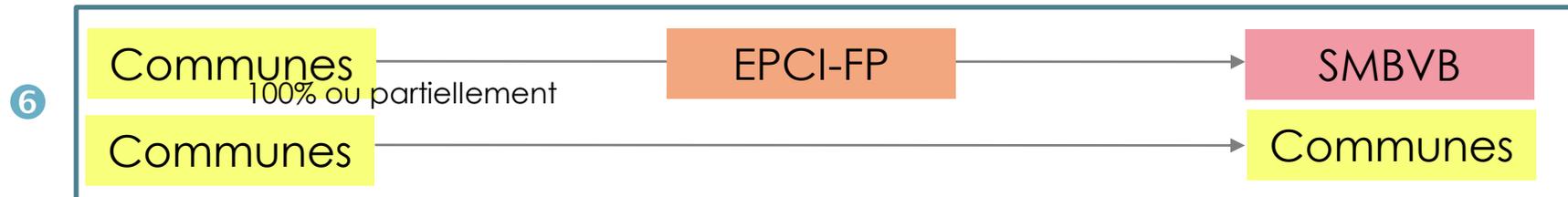
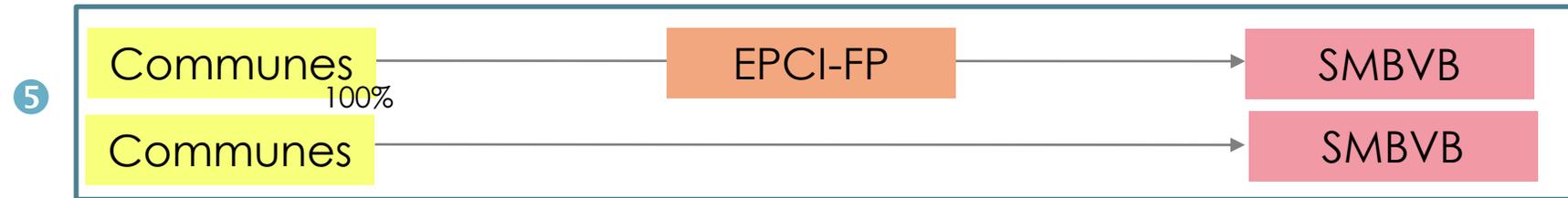
# Les hypothèses d'organisation proposées

## Des hypothèses simples



# Les hypothèses d'organisation proposées

## Des hypothèses combinées



## Les différents rôles : grille à remplir pour chaque hypothèse de transfert – ex. illustré avec la situation actuelle

Les rôles	Qui tient le rôle, détailler si nécessaire
Qui a la compétence?	Ex. : Les communes (situation actuelle)
Qui identifie les besoins (qui signale le pb, via remontée de terrain ou études...)?	Les communes
Qui porte les études?	Les communes
Qui porte la concertation & négociation avec les propriétaires fonciers?	Les communes
Qui monte les dossiers d'aides +DIG et DCE?	Les communes
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie)?	Les communes
Qui suit et réceptionne les travaux?	Les communes
Qui paie?	Les communes
Qui entretient les « ouvrages » ?	Les communes
Et en dehors du BV Brèche qui peut faire quoi ?	Communes, autre syndicat

1

Communes

Communes

Vote : 2 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui porte les études ?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	
Qui suit et réceptionne les travaux ?	
Qui paie ?	
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	COMMUNE

②

● Post-it jaune = commune

2

Communes

SMBVB

Vote : 3 points

SCENARIO :

3

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[orange]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	COMMUNE [jaune]
Qui porte les études ?	SMBVB [rose]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	- SMBVB [rose]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB [rose]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	SMBVB [rose]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB [rose]
Qui paie ?	COMMUNE [orange]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[orange]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	COMMUNE sur ce partie [orange]

ds av

- Post-it jaune = commune
- orange=EPCI
- Rose=SMBVB

3

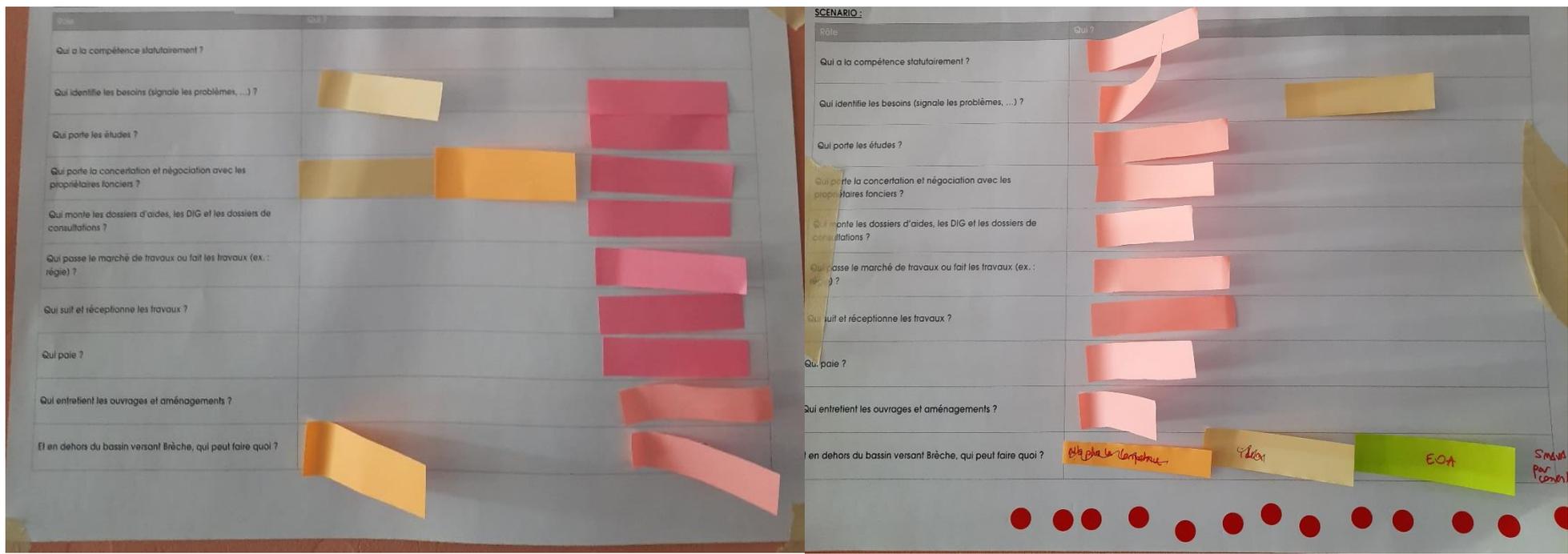
Communes

EPCI-FP

SMBVB

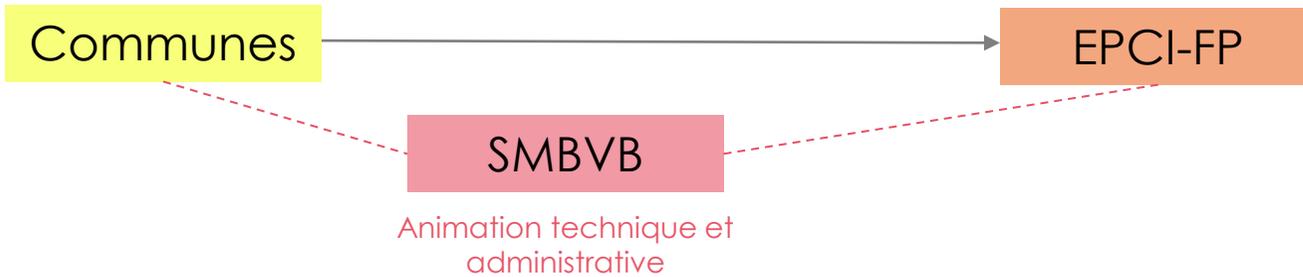
Vote : 17 points

Plusieurs propositions d'organisation pour cette même hypothèse



- Post-it jaune = commune
- orange=EPCI
- Rose=SMBVB
- Vert = Entente Oise-Aisne

4



Vote : 10 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	EPCI
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	Commune, EPCI, Agriculteurs, Administrés, SMBVB
Qui porte les études ?	EPCI
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : dige) ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui paie ?	EPCI, Agence, Département
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	EPCI
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	

5

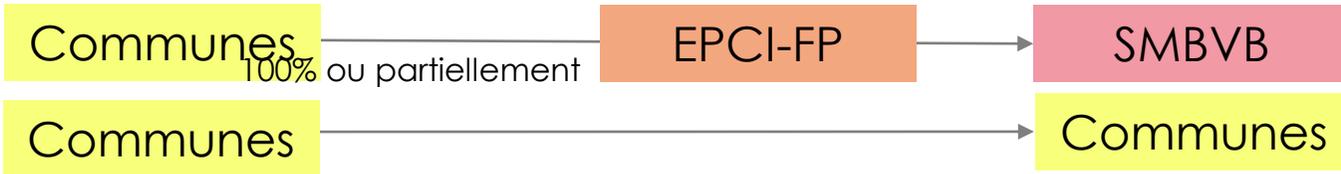


**Vote : 5 points**

**SCENARIO :**

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[Sticky note]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	[Sticky notes]
Qui porte les études ?	[Sticky note]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	[Sticky note]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	[Sticky note]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	[Sticky note]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	[Sticky note]
Qui paie ?	[Sticky note]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[Sticky note]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	[Sticky notes]

6

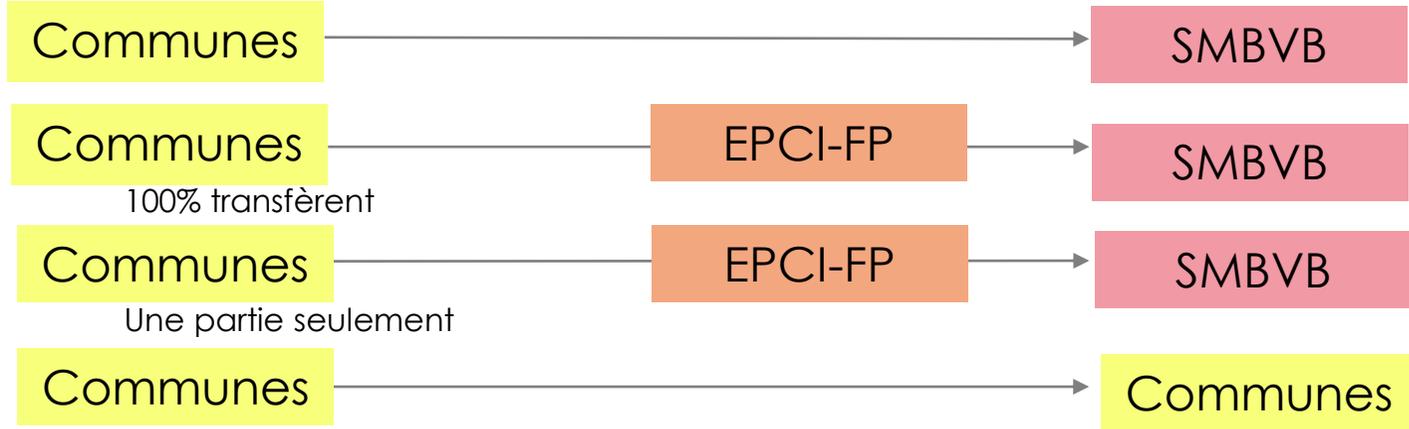


Vote : 2 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...) ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note] [Orange sticky note]
Qui porte les études ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note] [Orange sticky note]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : maçonnerie) ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: "pas à priori ne fait rien par l'ÉPCI"]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	[Red sticky note: "responsabilité"] [Yellow sticky note: "Proximité terrain"]
Qui paie ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: ""]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: "Avec Convention"]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	[Red sticky note: "Par convention tous les territoires"] [Yellow sticky note: "géné syndicat de l'EPCI"] [Orange sticky note: "Avec convention"] [Orange sticky note: "si pas de transfère au 2 <sup>ème</sup> SB."] [Red dot] [Red dot]

7



Vote : 6 points

Qui a la compétence statutairement ?	Pas de volonté de transférer.		
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?			
Qui porte les études ?			
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?			
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?			
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?			
Qui suit et réceptionne les travaux ?	Responsabilité du marché	Proximité de Terrain.	
Qui paie ?			
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?		Possibilité par convention.	Possibilité par convention.
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?			

# Travail en groupe et mise en commun



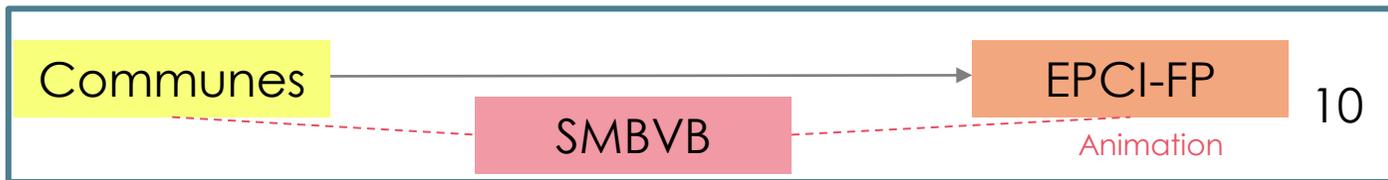
# Les 4 hypothèses retenues

Exerce la compétence  
ruisselement à  
terme

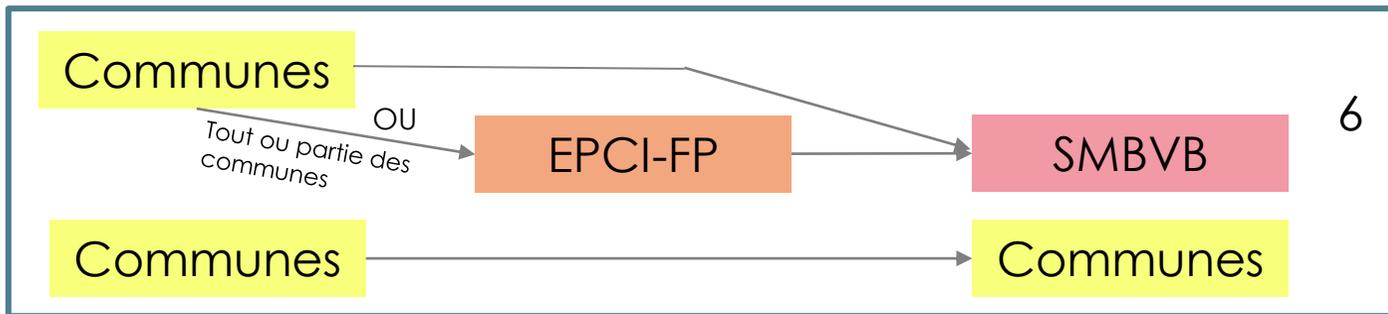
**A. Transfert au SMBVB  
par les EPCI-FP**



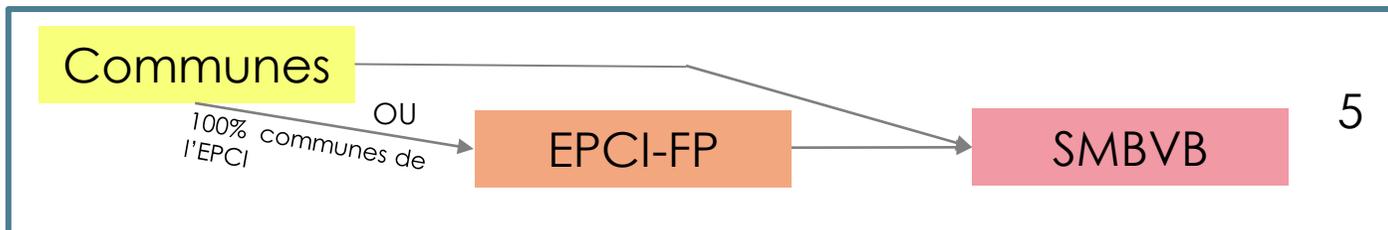
**B. Transfert aux EPCI-FP  
avec animation  
SMBVB**

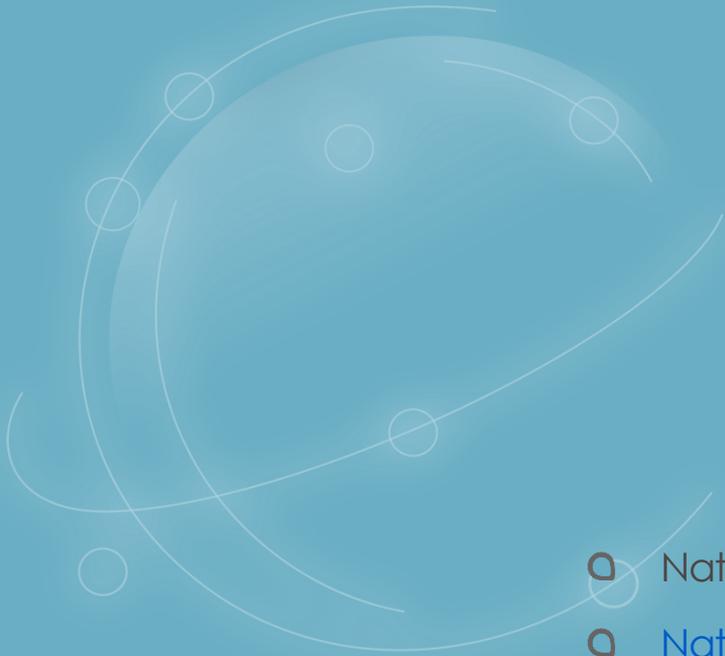


**C. Transfert au SMBVB  
par les communes et  
EPCI-FP + certaines  
communes  
conservent la  
compétence**



**D. Transfert au SMBVB  
par les communes OU  
les EPCI-FP**





- Natacha Berlin
- [Natacha.berlin@espelia.fr](mailto:Natacha.berlin@espelia.fr)
- 06 59 58 32 75